



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 24 AOÛT 2026 À 17 H 45**

Personne(s) présente(s) :

Lucie LaRoche, présidente
Simon Hatem, Conseiller District 1
Valérie Gagné, Conseillère District 2
Simone Dufour, Conseillère District 3
Carl Bolduc, Conseiller District 5
Guillaume Brassard-Bérubé, Conseiller District 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Personne(s) absente(s) :

Daniel Roy, Conseiller District 4

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Lucie LaRoche, présidente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et greffe**
 - 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
 - 1.2 Ouverture de la séance et greffe
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Finances et Administration**
 - 2.1 Aucun
- 3. Direction générale**
 - 3.1 Aucun
- 4. Travaux publics**
 - 4.1 Autorisation de signature - Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)
- 5. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 5.1 Autorisation de mandat - Services professionnels - Chargé de projet pour le Centre culturel Saint-Dunstan – Phase 1
- 6. Urbanisme et développement durable**
 - 6.1 Aucun
- 7. Protection contre l'incendie**
 - 7.1 Aucun
- 8. Varia**
 - 8.1 Aucun
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de l'assemblée**



1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le greffier-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil par voie électronique.

Tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et renoncent à celle-ci.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 17 h 49.

180-2026

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Simone Dufour
APPUYÉ par Monsieur Simon Hatem
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181-2026

4.1 Autorisation de signature - Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 640 000,00 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guillaume Brassard-Bérubé
APPUYÉ par Madame Valérie Gagné
ET RÉSOLU :



QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Beauport :

1. **Autorise la présentation d'une demande d'aide financière** dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour la réalisation du projet visant l'amélioration de la sécurité routière aux abords des écoles Montagnac et de la Montagne, sur le chemin du Tour-du-Lac Sud et Nord et sur le chemin des Mélèzes où la vitesse constitue un enjeu;
2. **Confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme**, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
3. **Certifie que Gustavo Carréno, directeur du Service des travaux publics et infrastructures, est dûment autorisé à signer** tout document ou entente, incluant la convention d'aide financière, s'il y a lieu, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable;
4. **Autorise la contribution financière de la Municipalité** au projet, selon les coûts admissibles et les montants requis pour assurer sa réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

182-2026

5.1 **Autorisation de mandat - Services professionnels - Chargé de projet pour le Centre culturel Saint-Dunstan – Phase 1**

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Carl Bolduc
APPUYÉ par Madame Simone Dufour
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à mandater Stratégia Conseil pour « services professionnels - chargé de projet pour le Centre culturel Saint-Dunstan – Phase 1 » pour un montant maximum de 132 000 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **Période de questions**

À 17 h 55, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

*Seules les questions sont transcrites (1 par personne).
Les commentaires ou suggestions ne sont pas notés au procès-verbal.*

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 17 h 55.



10. Levée de l'assemblée

La présidente lève l'assemblée à 17 h 55.

Lucie LaRoche, mairesse

Richard Labrecque, greffier-trésorier